



## ARRETE GRH/PERS/SPPN°2019-437

Portant nomination des membres du jury du concours interne d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels

La Présidente du conseil d'administration  
du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n°90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;
- VU le décret n°2012-521 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;
- VU le décret n°2012-730 du 7 mai 2012 modifié fixant les modalités d'organisation du concours prévu à l'article 4 du décret n°2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;
- VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU l'arrêté interministériel du 7 mai 2012 modifié relatif au programme du concours prévu à l'article 4 du décret n°2012-521 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;
- VU l'arrêté GRH/PERS/SPPN°2018-2554 portant ouverture d'un concours interne d'accès au cadre d'emplois de sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels par le SDIS 77 au titre de l'année 2019 ;
- VU la proposition du chef d'état-major de la zone de défense et de sécurité de Paris en date du 5 février 2019 ;
- VU la proposition du centre de gestion en date du 19 mars 2019 ;
- VU l'accord des élus locaux sollicités ;
- VU le tirage au sort parmi les représentants du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative paritaire du SDIS de Seine-et-Marne en date du 6 décembre 2018.

**ARRÊTE**

**Article 1 :**  Sont désignés comme membres du jury des épreuves d'admissibilité et d'admission au concours interne d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels :

Collège des personnalités qualifiées :

- Lieutenant-colonel Benoit LEGIER, officier de sapeurs-pompiers professionnels du service départemental d'incendie et de secours des Yvelines ;
- Madame Chrystel LECLERC, directrice du Centre Communal d'Action Sociale et du Point d'Accès au Droit de Nemours

Collège des élus locaux :

- Madame Geneviève SERT, vice-présidente du conseil départemental ;
- Monsieur Jean-Paul BONVOISIN, cinquième adjoint au maire de la commune de Chaumes-en-Brie.

Collège des représentants des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels :

- Sergent Said JAOUZE ;
- Adjudant-chef Olivier CHARPENTIER.

**Article 2 :** Le jury est placé sous la présidence du lieutenant-colonel Benoit LEGIER, officier de sapeurs-pompiers professionnels du service départemental d'incendie et de secours des Yvelines.

**Article 3 :** Pour le cas où le président serait dans l'impossibilité d'accomplir sa mission, il sera remplacé dans cette fonction au sein du jury par madame Chrystel LECLERC, directrice du Centre Communal d'Action Sociale et du Point d'Accès au Droit de Nemours.

**Article 4 :** Sont désignés comme correcteurs des épreuves d'admissibilité, sous l'autorité des membres du jury nommés à l'article 1 :

- Commandant Laurent GIRARDIERE ;
- Commandant Daniel TONNEAU ;
- Capitaine Jean-Michel ANDRE ;
- Capitaine Gilles DOMANCHIN ;
- Capitaine Bruno TRICOTET ;
- Lieutenant Benoit BLASZCZYK ;
- Lieutenant Jérôme KILLHERR ;
- Lieutenant Olivier LAME ;
- Lieutenant Quentin LEGER ;
- Lieutenant Julien MORIN ;
- Lieutenant Nicolas PHILIPPEAU ;
- Lieutenant Jean-Pierre SIMARD
- Adjudant-chef Régis LEBON ;
- Adjudant-chef Grégory MERLE ;
- Adjudant-chef David SEBBAN ;

Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 01/04/2019

Publication : 01/04/2019

- Adjudant Jérôme BERODIER ;
- Adjudant Simon CRUEL ;
- Adjudant Guillaume GOUJON ;
- Adjudant Laurent SOLARI ;
- Sergent-chef David PETIT ;

**Article 5 :** Sont désignés comme examinateurs de l'épreuve d'admission, sous l'autorité des membres du jury nommés à l'article 1 :

- Capitaine Bruno TRICOTET ;
- Lieutenant Olivier LAME.

**Article 6 :** Le directeur départemental des services d'incendie et de secours de Seine-et-Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS de Seine-et-Marne.

**Article 7 :** Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Melun, le 19 mars 2019

La présidente du conseil d'administration

  
Isoline GARREAU-MILLOT